



# Bulletin Officiel

N°6914 Mercredi 2 août 2023

www.cmf.tn

28<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

DEMARCHE RSE DES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE 2

## OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-

EL AMANA TAKAFUL 3

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

ATTIJARI LEASING 2023-1 8

ATL 2023-2 13

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 18

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023)

## ANNEXE II

### INFORMATIONS POST AGO

- SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES - LLOYD VIE -

## ANNEXE III

### SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 JUIN 2023

- INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

- MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

**COMMUNIQUE DU CMF**

**Le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre de son rôle de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, tient à encourager les sociétés faisant appel public à l'épargne, à suivre les meilleures pratiques en matière de bonne gouvernance et de démarche RSE conformément aux dispositions de la loi n°2018-35 du 11 juin 2018 relative à la responsabilité sociétale des entreprises.**

Il est à rappeler qu'en vertu des dispositions de la loi n°2018-35 susvisée, la responsabilité sociétale vise à concrétiser le principe de la réconciliation entre les entreprises et leur milieu environnemental et social à travers leur contribution au processus de développement durable et la bonne gouvernance, conformément à la législation en vigueur, et ce dans les domaines suivants :

- L'environnement et le développement durable,
- La rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles et leur valorisation,
- Le développement des compétences et de l'emploi,
- La bonne gouvernance.

Aussi et face aux défis environnementaux (les grandes sécheresses, le stress hydrique...) et à la réglementation internationale de plus en plus contraignante concernant le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, ainsi que les mécanismes d'ajustement carbone aux frontières de l'Europe, il s'avère indispensable pour les sociétés tunisiennes, afin de garder leurs atouts compétitifs et leur pérennité, de s'intégrer pleinement dans une démarche dynamique et une culture RSE anticipative.

Dans ce cadre, le CMF invite les organes de direction et d'administration des sociétés faisant appel public à l'épargne à adopter une politique RSE consacrant les principes de la responsabilité sociétale et environnementale et de veiller à la concrétisation des actions RSE planifiées.

Les sociétés sont également appelées, à communiquer sur la démarche RSE adoptée ainsi que sur les actions entreprises dans ce cadre, au niveau notamment de leurs rapports d'activité. L'information fournie devrait porter sur la démarche RSE de la société, ainsi que les dotations allouées, le cas échéant, pour le financement des programmes RSE conformément aux dispositions de la loi 2018-35 susvisée.

Les sociétés peuvent également s'inspirer des indicateurs du reporting extra financier, portant sur les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) prévus par le guide de Reporting ESG de la Bourse de Tunis.

**AVIS DU CMF**

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-**

**Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat obligatoire sur les actions de la  
Société El Amana Takaful  
initiée par Al Baraka Bank Tunisia de concert avec Al Baraka SICAR**

Par décision n° 49 du 12 juillet 2023, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat obligatoire à laquelle ont été soumises Al Baraka Bank Tunisia agissant de concert avec la société Al Baraka SICAR, visant le reste des actions composant le capital de la société El Amana Takaful.

Le présent avis est établi sous la responsabilité des sociétés initiatrices de l'offre et de la société visée chacune en ce qui la concerne.

**I- Identité des initiateurs :**

Al Baraka Bank Tunisia, société anonyme de droit tunisien, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 0031041F,

agissant de concert avec :

la société Al Baraka SICAR, société de droit tunisien immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 1719775R, et dont le capital est détenu à concurrence de 99,9% par Al Baraka Bank Tunisia,

sont les initiatrices de l'OPA obligatoire et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n° 26 du 11/05/2023 :

-autorisant Al Baraka Bank Tunisia et la société Al Baraka SICAR à acquérir un bloc de titres leur conférant de concert une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la société El Amana Takaful.

L'opération en question a été réalisée en date du 19/05/2023 et a porté sur l'acquisition par Al Baraka Bank Tunisia de 28 782 actions El Amana Takaful et par la société Al Baraka SICAR de 241 218 actions El Amana Takaful, soit un total de **270 000** actions El Amana Takaful représentant de concert **19,15%** du capital de ladite société,

-soumettant Al Baraka Bank Tunisia et la société Al Baraka SICAR à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la société Al Amana Takaful qu'elles ne détiennent pas.

**II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :**

COFIB CAPITAL FINANCES en sa qualité d'intermédiaire en Bourse, sis au 25, rue Dr Calmette, Cité Mahrajène -1082 Tunis-, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

**III- Nombre de titres détenus par les initiatrices de l'offre :**

- Al Baraka Bank Tunisia détient 448 632 actions représentant 31,81% du capital de la société El Amana Takaful.

- la société Al Baraka SICAR détient 241 218 actions représentant 17,11% du capital de la société El Amana Takaful.

Soit, au total 689 850 actions représentant de concert 48,92% du capital de la société El Amana Takaful.

#### **IV- Nombre de titres visés par l'offre :**

Par cette OPA obligatoire, Al Baraka Bank Tunisia agissant de concert avec la société Al Baraka SICAR visent l'acquisition, par cette dernière du reste des actions composant le capital de la société El Amana Takaful qu'elles ne détiennent pas, soit **720 301** actions représentant **51,08%** du capital de la société. La société Al Baraka SICAR s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

#### **V- Prix de l'offre :**

Le prix de l'offre est fixé à **21,557 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du Règlement général de la Bourse.

#### **VI- But de l'offre :**

L'acquisition de la compagnie d'assurance El Amana Takaful permettra au Groupe Al Baraka de :

- Diversifier sa gamme de produits et services pour répondre aux besoins de ses clients et attirer de nouveaux clients en leur offrant une protection contre les risques financiers, avec des produits d'assurance tels que l'assurance-vie et l'assurance maladie, ce qui permettra de générer des revenus supplémentaires.
- Bénéficier des synergies commerciales : Les banques ont souvent une base de clients établie, ce qui sera bénéfique pour la compagnie d'assurance en termes de vente croisée de produits d'assurance. Les clients de la banque peuvent être encouragés à acheter des polices d'assurance, tandis que les clients de la compagnie d'assurance peuvent être incités à utiliser les produits bancaires.
- Réduire ses coûts : réaliser des économies d'échelle en consolidant les opérations et en partageant les ressources.

Le renforcement de la participation du Groupe Al Baraka dans la société EL Amana Takaful permettra d'harmoniser la gouvernance au sein de l'entreprise et de mettre en œuvre plus efficacement sa stratégie de groupe.

#### **VII- Intentions des initiatrices pour les douze mois à venir :**

##### **a) - Politique industrielle :**

- **Impact de la décision d'acquisition sur l'organisation de la société El Amana Takaful :**

L'intention des initiatrices est de maintenir la continuité de l'activité et des métiers tels qu'ils se présentent actuellement.

- **Impact de l'acquisition sur la gouvernance de la société El Amana Takaful :**

L'intention des initiatrices est de maintenir le même mode de gouvernance tel qu'il se présente actuellement.

##### **b) - Politique financière :**

Le Groupe Al Baraka s'engage à préserver et consolider la solidité financière de la société El Amana Takaful.

##### **c) - Politique sociale :**

La Direction Générale de la société El Amana Takaful sera maintenue telle qu'elle se présente actuellement. Les initiatrices s'engagent à maintenir un bon climat social et préserver l'intégralité des droits et avantages acquis par le personnel de la société.

#### **VIII- Accords entre les initiatrices de l'offre et la société visée :**

Les initiatrices de l'offre détiennent avant l'offre, de concert, la participation la plus importante dans le capital la société visée (soit 48,92%) et sont représentées au niveau de son conseil d'administration.

**IX- Accords entre les initiatrices de l'offre et des tiers :**

Néant.

**X- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :**

La présente OPA obligatoire est valable pour une période de **20 jours de bourse** allant du **17 juillet 2023 au 15 août 2023 inclus**.

**XI- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :**

**1- Transmission des ordres :**

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **15 août 2023**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

**2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :**

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

**3- Déclaration des résultats :**

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

**4- Modalités de règlement-livraison :**

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

**5- Négociation en bourse :**

La négociation en bourse des actions El Amana Takaful sera suspendue durant les séances de bourse des 13 et 14 juillet 2023, et reprendra à partir du 17 juillet 2023.

**XII- Renseignements relatifs à la société visée:**

**1-Renseignements généraux :**

- **Dénomination de la société :** Société El Amana Takaful
- **Siège social :** 13 rue Borgine, Montplaisir -1073 Tunis-
- **Téléphone :** (+216) 80 10 51 51 **Fax :** (+216) 71 90 12 51
- **Forme juridique :** Société anonyme de droit tunisien.
- **Date de constitution :** 15 avril 2013
- **Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution
- **Nationalité :** Tunisienne
- **Objet social (article 2 des statuts) :**

La société a pour objet principal : Proposer les services d'assurance sous le cadre de l'assurance Takaful en respect des principes charaiques Islamiques et des normes comptables tunisiennes spécifiques aux sociétés d'assurance Takaful.

- **Identifiant unique** : 1288542B

- **Exercice social** : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

## 2-Administration, direction et contrôle :

### Conseil d'Administration :

Nom ou dénomination sociale	Représenté par	Qualité	Mandat
M. Abdullah Abdulrahim SABBAHI	Lui-même	Président	2022-2024
M. Abdellatif CHAABANE	Lui-même	Administrateur	2022-2024
Al Baraka Bank Tunisia	Mohamed EL MONCER	Administrateur	2022-2024
COMAR	Lotfi BEN HAJ KACEM	Administrateur	2022-2024
Al Baraka SICAR	Radouane KHELIA	Administrateur	2023-2024
ASTREE	M. Abdel Monem KOLSI	Administrateur	2022-2024
TUNIS RE	M. Mostafa KOTRANE	Administrateur	2022-2024
BEST LEASE	M. Aissa HIDOUSSE	Administrateur	2022-2024
AFRIVISION	**	Administrateur	2022-2024
M. Mohammed DAOUES	Lui même	Administrateur indépendant	2023-2024
M. Rachid TMAR	Lui-même	Administrateur indépendant	2023-2024

\*\* Suite au décès du Feu Sadok MZABI, Administrateur représentant de la société AFRIVISION, cette dernière n'a pas encore nommé un nouveau représentant au sein du conseil d'administration de la société El Amana Takaful.

### Direction :

**M. Abdellatif CHAABANE** : Directeur général.

### Contrôle :

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
<b>Cabinet FMBZ KPMG Tunisie</b> Représenté par Mme. Emna Rachikou,	KPMG 6, Rue du Rial – Les Berges du Lac II Tunis	2022-2024
<b>Cabinet ECC Mazars Tunisie</b> Représenté par Mr Mohamed Hedi Kammoun	Immeuble Mazars Rue Ghar El Melh - Les Berges du Lac- Tunis-	2022-2024

### 3- Renseignements concernant le capital :

- **Capital social** : 14 101 510 dinars ;
- **Nombre total des droits de vote** : 1 410 151 droits de votes ;
- **Nombre total des titres** : 1 410 151 titres ;

**Répartition du capital après acquisition du bloc de contrôle par le Groupe Al Baraka :**

Actionnaires	Nombre de titres	Valeur en dinars	Part dans le capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage de droits de vote
AL BARAKA BANK TUNISIE	448 632	4 486 320	31,81%	448 632	31,81%
COMAR	270 000	2 700 000	19,15%	270 000	19,15%
AL BARAKA SICAR	241 218	2 412 180	17,11%	241 218	17,11%
ASTREE Assurances	180 000	1 800 000	12,76%	180 000	12,76%
TUNIS RE	90 000	900 000	6,38%	90 000	6,38%
BEST LEASE	90 000	900 000	6,38%	90 000	6,38%
AFRIVISION	30 000	300 000	2,13%	30 000	2,13%
DALMAS	30 000	300 000	2,13%	30 000	2,13%
Minoterie de la Soukra	30 000	300 000	2,13%	30 000	2,13%
ABDULELAH ABDULRAHIM SUBBAHI	150	1 500	0,01%	150	0,01%
ABDELLATIF CHAABANE	151	1 510	0,01%	151	0,01%
<b>Total</b>	<b>1 410 151</b>	<b>14 101 510</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 410 151</b>	<b>100,00%</b>

**4- Situation financière de la société :**

**Etats financiers de la société El Amana Takaful arrêtés au 31 décembre 2022 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6862 du 16/05/2023.

**5- Accords entre l'initiateur et les dirigeants de la société visée**

Néant

**6- Accords entre la société et les tiers :**

Néant

**7- Avis du conseil d'administration sur l'offre publique :**

Le conseil d'administration de la société El Amana Takaful réuni le 23 mai 2023, a pris connaissance de la réalisation de cession d'un bloc de titres au profit de Al Baraka Bank et Al Baraka SICAR et la soumission de ces derniers par le CMF à une offre publique d'achat obligatoire sur le reste du capital totalisant 51,08%, soit 720 301 titres. Le conseil d'administration de la société El Amana Takaful n'a aucune objection dans ce sens.

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au deuxième trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2023 pour tout placement sollicité après le 31/08/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2023-1»

#### Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **26 avril 2023** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de **80 millions** de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **31 mai 2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire ordinaire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour arrêter les modalités et les conditions d'émission du présent emprunt obligataire.

A cet effet, en date du **10 juillet 2023**, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2023-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,70% ;
- Remboursement : annuel constant.

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

##### Montant :

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Attijari Leasing 2023-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

##### Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **21 août 2023** et clôturées au plus tard le **20 octobre 2023**. Ils peuvent être clôturés, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (Cf : Notation de l'emprunt).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **20 octobre 2023**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **21 août 2023** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie - 1053 les Berges du lac.

**But de l'émission :**

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2023 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 280 millions de dinars.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

- **Dénomination de l'emprunt :** « Attijari Leasing 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, Intermédiaire en bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

**Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **20 octobre 2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **20 octobre 2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,70%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **20 octobre 2028**.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **20 octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **20 octobre 2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,70%** l'an.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2023-1» sont émises sur une durée de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

**Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,640 années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de la société :**

Le 18 octobre 2022, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit :

- Note à long terme : A - (tun) avec perspective stable ;
- Note à court terme : F2 (tun).

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

[Fitch Affirms National Ratings of Seven Tunisian NBFIs; Upgrades Unifactor to 'BBB-\(tun\)' \(fitchratings.com\)](https://www.fitchratings.com/news/fitch-affirms-national-ratings-of-seven-tunisian-nbfis-upgrades-unifactor-to-bbb-tun)

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note provisoire à long terme «**A-(EXP)(tun)**», à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **12 juillet 2023**.

Selon l'agence de notation Fitch rating, la note « A- » (tun) indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances des catégories supérieures.

**La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)**

**Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.**

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de la Société Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise au Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations :**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « Attijari Leasing 2023-1 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

**Marché des titres :**

Les actions d'Attijari Leasing sont négociées sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 30/06/2023, il existe sept emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Attijari Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2023-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **18/07/2023** sous le n°**23-1105**, du document de référence « ATTIJARI LEASING 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **18/07/2023** sous le n°**23-004**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/07/2023 ainsi que des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2023, pour tout placement sollicité après le 31/08/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis Rue des lacs de Mazurie – 1053 les Berges du lac.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2023 et les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2023 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/07/2023 et le 31/08/2023.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs aux 2ème et 3ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement après le 20/07/2023 et le 20/10/2023. Il doit être également accompagné par les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 31/08/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligatoire

### « ATL 2023-2 »

**Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Arab Tunisian Lease réunie le **29/03/2023** a autorisé l'émission par la société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **22/05/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 40MD susceptible d'être porté à 60MD et a délégué à la Direction Générale le pouvoir pour en fixer les conditions et les modalités d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **05/07/2023** d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 40MD susceptible d'être porté à 60MD selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	10,7%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	10,9%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :****Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 40MD susceptible d'être porté à 60MD divisé en 400 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2023-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **03/08/2023** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **16/10/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000D) est intégralement souscrit.

**L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf- Notation de l'emprunt).**

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 40 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2023**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 40 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **02/11/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **03/08/2023** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants (AFC), Intermédiaire en Bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis.

**But de l'émission :**

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2023 des mises en force qui s'élèvent à 348MD. Ces mises en force seront financées à hauteur de 70MD par des emprunts obligataires, 30MD par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash-flow de la société.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

- **Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2023-2 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

**Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2023** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **16/10/2023** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Catégorie A d'une durée de 5 ans**

Taux fixe : Taux annuel brut de 10,7% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

Taux fixe : Taux annuel brut de 10,9% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **16/10/2028** pour la catégorie A et le **16/10/2030** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **16 Octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/10/2024** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **16/10/2024** pour la catégorie A et le **16/10/2026** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,7%** l'an pour la catégorie A et de **10,9%** pour la catégorie B.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale :**

Les obligations de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans** et les obligations de la catégorie B sont émises pour une période totale de **7 ans dont deux années de grâce**.

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations de la catégorie A et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie B.

**Duration de l'emprunt :**

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,640** années et elle est de **4,044** années pour les obligations de la catégorie B.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du **18 Octobre 2022** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : BBB + (tun) ; Perspective : Stable
- Note nationale à court terme : F2 (tun)

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation : <https://www.fitchratings.com/entity/arab-tunisian-lease-80361151#ratings>

**Notation de l'emprunt :**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du **06/07/2023**, la note provisoire à long terme « **BBB+ (EXP) (tun)** » à l'emprunt obligataire «**ATL 2023-2**» objet de la présente note d'opération.

**La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com).**

**Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.**

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en Bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations :**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2023-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera, la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

**Marché des titres :**

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ATL s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse BNA CAPITAUX de demander l'admission de l'emprunt « **ATL 2023-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

L'ATL s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**ATL 2023-2**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/07/2023** sous le n°**23-1104**, du document de référence « **ATL 2023** » enregistré auprès du CMF en date du **30/06/2023** sous le n° **23-003**, des indicateurs d'activité relatifs aux 2ème et 3ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement après le 20/07/2023 et le 20/10/2023 et des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2023 pour tout placement sollicité après le 31/08/2023.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL, Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis ; de l'AFC, intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A Les jardins du lac II – Les berges du lac – 1053 Tunis, et sur le site Internet du CMF [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et de l'ATL [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres 2023 et les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2023 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF, respectivement, au plus tard le 20/07/2023, le 20/10/2023 et le 31/08/2023.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>						
<b>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</b>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	113,648	113,671
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	157,453	157,487
3	UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	130,515	130,537
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	141,689	141,715
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	136,055	136,083
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	138,111	138,140
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	130,613	130,644
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	52,534	52,549
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	38,248	38,259
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	125,430	130,239	130,276
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	114,493	114,518
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	109,845	114,144	114,166
<b>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</b>						
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	20,207	20,211
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	138,621	138,650
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	135,768	135,788
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	13,076	13,078
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	193,953	193,989
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,962	12,964
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	109,965	109,984
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	108,943	113,438	113,464
22	FCP PROGRES OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,825	15,828
<b>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>						
23	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,129	2,130
<b>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</b>						
24	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	70,170	70,178
25	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	149,995	149,082
26	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	113,912	113,705
27	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	121,459	121,480
<b>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</b>						
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	161,971	161,864
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	600,106	599,890
30	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	157,417	157,410
31	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	198,697	197,926
32	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	107,081	106,400
33	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	144,854	144,504
34	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	175,817	175,551
35	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	163,431	163,049
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	25,810	25,692
37	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	102,302	102,371
38	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,089	1,089
39	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,094	1,094
<b>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>						
40	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 524,057	2 526,944
41	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	160,059	159,752
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	258,374	258,041
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,261	3,258
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,903	2,901
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	59,024	58,804
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,416	1,418
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,295	1,288
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,304	1,298
49	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	15,815	15,732
50	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	12,281	12,234
51	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	15,652	15,504
52	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	5 005,661	5 015,189
<b>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</b>						
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	97,771	97,499
<b>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</b>						
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,303	1,303

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>								
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	110,511	109,965	109,986	
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,870	99,502	99,520	
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,391	106,238	106,258	
58 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	105,715	103,813	103,831	
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,550	104,923	104,943	
60 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	110,919	109,051	109,069	
61 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	107,140	105,301	105,320	
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	104,280	102,812	102,837	
63 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	105,825	105,845	
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	107,317	106,745	106,768	
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	105,655	105,023	105,042	
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	104,539	104,558	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	104,732	103,107	103,136	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	107,499	106,570	106,573	
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,178	103,328	103,347	
71 AL HFEADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	103,440	100,890	100,900	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	108,359	107,273	107,289	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	104,015	102,933	102,956	
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	113,025	112,740	112,757	
75 FCP HELION MONED	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	106,705	104,671	104,691	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	110,477	108,900	108,919	
77 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	103,692	103,719	
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
78 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,360	107,618	107,754	
<b>SICAV MIXTES</b>								
79 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	65,764	64,714	64,535	
80 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	106,071	113,259	113,146	
81 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,858	17,843	
82 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	332,604	332,191	
83 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 234,206	2 256,316	2 252,717	
84 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,956	70,511	70,504	
85 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,220	55,394	55,417	
86 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	109,070	108,016	108,017	
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
87 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,752	11,569	11,575	
88 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	15,272	16,700	16,585	
89 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	16,885	18,596	18,621	
90 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	14,732	15,943	15,949	
91 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,511	106,441	106,712	
92 FCP AL IMHEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	88,841	90,132	89,804	
93 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	92,986	94,455	94,201	
94 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	104,071	105,049	104,838	
95 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	102,783	102,388	
96 FCP SMART CEA***	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	11,919	11,857	
97 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	105,662	105,512	
98 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	4,904	155,152	159,761	158,991	
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
99 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	99,723	98,605	
100 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	122,668	126,633	126,576	
101 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	156,046	156,728	
102 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	193,326	204,169	203,303	
103 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	180,147	189,514	189,830	
104 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	175,611	181,049	181,145	
105 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	23,571	25,759	25,746	
106 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	155,542	155,511	
107 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 428,004	10 446,690	
108 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUTES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	156,099	154,252	
109 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
110 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	12/07/23	3,189	94,019	100,672	99,959	
111 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 779,110	5 027,674	5 029,216	
112 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,900	10,906	
113 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	172,906	173,097	172,860	
114 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 156,623	11 900,945	11 875,347	
115 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 073,844	10 698,097	10 725,650	
116 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 329,338	10 348,771	
117 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	-	10 205,924	10 225,330	
118 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	-	-	-	10 069,898	10 089,116	
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
119 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	124,612	127,984	128,081	
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
120 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	1057,528	1061,023	

\* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

\*\* OPCVM en liquidation anticipée

\*\*\* Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
(Marché Principal)**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

## DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	-	71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -		71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra		71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-		71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-		71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48		72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-		71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-		71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -		70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-		71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-		71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-		71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-		73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-		71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356		75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

## DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**LISTE DES FCC**

	<b>FCC</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse du gestionnaire</b>
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

**LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

**LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023**

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

**LISTE DES FONDS DE FONDS**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

**LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

**Avis des sociétés**

**INFORMATIONS POST AGO**

**Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Vie"**

Siège Social: Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac 1053 Tunis

Suite à la réunion de son assemblée générale ordinaire tenue le 26 Juin 2023 la société LLOYD Vie publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres
- ♦ La liste des administrateurs

**I-Les Résolutions adoptées :**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ratifie les modes et les délais de convocation et couvre toutes éventuelles nullités qui pourraient découler du non-respect des délais et des modes de convocation statutaires.

**Mise aux voix, cette résolution, est adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022 et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs audit exercice, décide d'approuver sans aucune restriction ni réserve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers dans leur intégralité et tels qu'ils lui ont été présentés et certifiés par le commissaire aux comptes. Ces états financiers font ressortir un total actif net pour un montant de 120 751 720 dinars et un résultat net comptable pour un montant de 1 848 872 dinars.

**Mise aux voix, cette résolution, est adoptée à l'unanimité.**

### **TROISIEME RESOLUTION**

Le bilan de l'exercice clos au 31/12/2022 dégage un résultat net comptable pour un montant de 1 848 872 dinars. L'Assemblée Générale décide d'affecter ledit résultat au poste report à nouveau.

**Mise aux voix, cette résolution, est adoptée à l'unanimité.**

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

**Mise aux voix, cette résolution, est adoptée à l'unanimité.**

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 5000 TND le montant brut des jetons de présence annuels à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration, le même montant sera alloué en plus aux administrateurs membres des comités permanent d'audit, le comité des risques.

**Mise aux voix, cette résolution, est adoptée à l'unanimité.**

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve les conventions réglementées telle que décrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

**Mise aux voix, cette résolution, est adoptée à l'unanimité.**

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne pouvoir au porteur de tous extraits ou copies du présent Procès-verbal pour réaliser les formalités légales nécessaires.

**Mise aux voix, cette résolution, est adoptée à l'unanimité.**

## II-Le bilan après affectation du résultat comptable

ACTIFS				
DESIGNATION	Au 31/12/2022			31/12/2021
	Montant Brut	Amort. & Prov.	Montant Net	Montant Net
<b>AC1 Actifs incorporels</b>	<b>207 105</b>	<b>87 211</b>	<b>119 893</b>	<b>83 947</b>
AC11 Investissements de recherche et développement	0	0	0	0
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	207 105	87 211	119 893	83 947
AC13 Fonds commercial	0	0	0	0
AC14 Acomptes versés	0	0	0	0
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>	<b>946 058</b>	<b>521 582</b>	<b>424 476</b>	<b>419 829</b>
AC21 Installations techniques & machines	920 794	499 794	420 999	413 826
AC22 Autres Installations Outil & Mobilier	25 264	21 788	3 477	6 003
AC23 Acomptes versés et Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
<b>AC3 Placements</b>	<b>71 301 571</b>	<b>101 818</b>	<b>71 199 753</b>	<b>11 097 393</b>
<b>AC31 Terrains &amp; Constructions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
AC311 Terrains & Constructions Exp.	0	0	0	0
AC312 Terrains & Constructions Hors Exp.	0	0	0	0
<b>AC32 Placements dans les entreprises liées et participations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AC33 Autres placements</b>	<b>71 301 571</b>	<b>101 818</b>	<b>71 199 753</b>	<b>11 097 393</b>
AC331 Act. Titres Rev. Vble & Part FCP	10 403 560	101 818	10 301 742	353 878
AC332 Obligations, Autres titres Rev. Fixe	59 780 000	0	59 780 000	5 500 000
AC333 Prêts hypothécaires	0	0	0	0
AC334 Autres prêts	104 961	0	104 961	30 465
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	1 000 000	0	1 000 000	5 200 000
AC336 Autres	13 050	0	13 050	13 050
<b>AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>	<b>30 615 027</b>	<b>0</b>	<b>30 615 027</b>	<b>7 317 170</b>
AC510 Provision pour primes non acquises et primes à annuler	282 219	0	282 219	0
AC520 Provision d'assurance vie	24 707 333	0	24 707 333	6 449 479
AC530 Provision pour sinistres ( Vie )	5 625 474	0	5 625 474	867 691
AC540 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes ( Vie )	0	0	0	0
AC550 Provision d'égalisation et d'équilibrage	0	0	0	0
AC560 Autres Provision.techniques ( Vie )	0	0	0	0
AC570 Provisions techniques des contrats en unités de compte	0	0	0	0
<b>AC6 Créances</b>	<b>16 905 024</b>	<b>233 654</b>	<b>16 671 370</b>	<b>6 698 065</b>
<b>AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>	<b>3 056 907</b>	<b>233 654</b>	<b>2 823 254</b>	<b>700 136</b>
AC611 Primes acquises et non émises	180 000	0	180 000	67 551
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	2 876 907	233 654	2 643 254	632 586
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	0	0	0	0
<b>AC62 Créances nées d'opérations de réassurance</b>	<b>5 386 787</b>	<b>0</b>	<b>5 386 787</b>	<b>5 484 323</b>
<b>AC63 Autres créances</b>	<b>8 461 330</b>	<b>-</b>	<b>8 461 330</b>	<b>513 606</b>
AC631 Personnel	32 515	0	32 515	26 802
AC632 Etat, Org. S Social, Collec. Pub	2 910 156	0	2 910 156	199 736
AC633 Débiteurs divers	5 518 659	0	5 518 659	287 067
<b>AC64 Créances sur ressources spéciales</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AC7 Autres éléments d'actif</b>	<b>1 741 060</b>	<b>19 859</b>	<b>1 721 201</b>	<b>857 372</b>
<b>AC71 Avoirs Bques, CCP, Chèques, Caisse</b>	<b>545 016</b>	<b>19 859</b>	<b>525 157</b>	<b>680 634</b>
<b>AC72 Charges reportées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
AC721 Frais d'Acquisition reportés	0	0	0	0
AC722 Autres charges à répartir	0	0	0	0
<b>AC73 Comptes de régularisation Actif</b>	<b>1 196 044</b>	<b>0</b>	<b>1 196 044</b>	<b>176 738</b>
AC731 Intérêts et loyers acquis non échues	1 194 912	0	1 194 912	168 512
AC732 Estimation de réassurance-acceptation	0	0	0	0
AC733 Autres comptes de régularisation	1 133	0	1 133	8 226
<b>AC74 Ecart de conversion</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AC75 Autres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>121 715 845</b>	<b>964 125</b>	<b>120 751 720</b>	<b>26 473 776</b>

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		
DESIGNATION	MONTANT	MONTANT
	31/12/2022	31/12/2021
<b><u>CP Capitaux Propres</u></b>		
CP1 Capital social	6 000 000	6 000 000
CP2 Réserves & Primes liées Capital Social	0	0
CP3 Rachat d'actions propres	0	0
CP4 Autres capitaux propres	0	0
CP5 Résultats reportés	-33 965	-1 882 837
CP5 Résultats reportés	-33 965	-1 882 837
CP5 Effets des modifications comptables	0	0
<b>Total CP Après Affectation</b>	<b>5 966 035</b>	<b>4 117 163</b>
<b><u>PA1 Autres passifs financiers</u></b>	<b>0</b>	<b>0</b>
PA11 Emprunts obligataires	0	0
PA12 TCN émis par l'entreprise	0	0
PA13 Autres Emprunts	0	0
PA14 Dettes Etab. Bancaires & Financiers	0	0
<b><u>PA2 Provisions pour autres risques et Charges</u></b>	<b>0</b>	<b>0</b>
PA21 Prov. Pensions & Oblig. Similaires	0	0
PA22 Prov. Impôts	0	0
PA23 Autres Provisions	0	0
<b><u>PA3 Provisions techniques brutes</u></b>	<b>74 698 528</b>	<b>12 332 786</b>
PA310 Provision pour primes non acquises	0	0
PA320 Provision d'assurances vie	68 867 009	11 320 480
PA330 Provision pour sinistres ( Vie )	5 831 519	1 012 306
PA340 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes ( Vie )	0	0
PA350 Provision d'égalisation et d'équilibrage	0	0
PA360 Autres provisions techniques ( Vie )	0	0
<b><u>PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte</u></b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b><u>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</u></b>	<b>31 564 044</b>	<b>9 144 230</b>
<b><u>PA6 Autres dettes</u></b>	<b>7 156 863</b>	<b>758 659</b>
PA61 Dettes Opérations Assurance Directe	1 014 647	197 589
PA62 Dettes Opérations Réassurance	74 748	11 390
PA621 Part. Réassureurs Créances Indemnisées	0	0
PA622 Autres dettes	74 748	11 390
PA63 Autres dettes	6 067 467	549 681
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	-	-
PA632 Personnel	180 069	147 942
PA633 Etat,Org. SS & Collectivités Pub.	3 176 247	254 152
PA634 Créiteurs divers	2 711 151	147 587
PA64 Ressources spéciales	0	0
<b><u>PA7 Autres passifs</u></b>	<b>1 366 250</b>	<b>120 938</b>
PA71 Comptes Régularisations Passif	1 366 222	120 938
PA710 Report Commissions Reçues Réassureurs	0	0
PA711 Estimation de réassurance rétrocession	0	0
PA712 Autres comptes de régularisation passif	1 366 222	120 938
PA72 Ecart de conversion	0	0
PA73 Concours Bancaires & Autres Passifs Fin.	28	0
<b>Total</b>	<b>120 751 720</b>	<b>26 473 776</b>

### III-Etat d'évolution des capitaux propres

(exprimé en dinars)	Capital social	Réserve légale	Amortissements Différés	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Réserve Spéciale	Résultat de l'exercice	Total
<b>Capitaux propres au 31 Décembre 2022 avant affectation</b>	<b>6 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 882 837</b>	<b>0</b>	<b>1 848 872</b>	<b>5 966 035</b>
Affectations approuvées par l'A.G.O					1 848 872	0	-1 848 872	
<b>Capitaux propres au 31 Décembre 2022 après affectation</b>	<b>6 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-33 965</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 966 035</b>

### IV liste des administrateurs

Administrateur	Représentant	Qualité	Date d'expiration du mandat	Activités Exercées	Mandat d'administration dans d'autres CA
M. Taieb BAYAH	Lui-même	Président du Conseil	2022-2024		Président du Conseil d'Administration de la société TPS
					Président du Conseil d'Administration de la société Lloyd Tunisien
					Administrateur à la société TPR
					Administrateur à la société MONTFLEURY
					Administrateur à la société CETRAM
					Administrateur à la société CFI
					Administrateur à la société INDINVEST
					Administrateur à la société CFI SICAR
					Administrateur à la société SICAM
					Administrateur à la société UNIFACTOR
					Administrateur à la société SEDAN
Administrateur à la société MED INVEST COMPANY					
M. Yahia BAYAH			2022-2024		Président du Conseil d'Administration de la société CFI

Administrateur	Représentant	Qualité	Date d'expiration du mandat	Activités Exercées	Mandat d'administration dans d'autres CA
	Lui-même	Administrateur			Président du Conseil d'Administration de la société INDINVEST
					Président du Conseil d'Administration de la société TPR
					Président du Conseil d'Administration de la société CETRAM
					Président du Conseil d'Administration de la société MONTFLEURY
					Président du Conseil d'Administration de la société TUNICAST
					Administrateur à la société Lloyd Tunisien
					Administrateur à la société CFI SICAR
					Administrateur à l'ATB
	Administrateur à la société SICAM				
	Administrateur à la société TPS				
	Administrateur à la société UNIFACTOR				
	Administrateur à la société SEDAN				
	Administrateur à la société MED INVEST COMPANY				
	Administrateur à la société BHM PROMOGRO				
M. Tahar BAYAHI	Lui-même	Administrateur	2022-2024		Président du Conseil d'Administration de la société centrale Magasin Général
					Président du Conseil d'Administration de la société Immobilière Magasin Général
					Président du Conseil d'administration de la société SICAM
					Président du Conseil d'Administration de la société MEDINVEST COMPANY
					Administrateur à la société TPR
					Administrateur à la société CFI
					Administrateur à la société Lloyd Tunisien
					Administrateur à la société Economie du Nord
					Administrateur à Tuniscat
					Président du Conseil d'Administration de la société Magasin Général SICAR
					Président du Conseil d'Administration de la société Magasin Général INVEST

Administrateur	Représentant	Qualité	Date d'expiration du mandat	Activités Exercées	Mandat d'administration dans d'autres CA
					Président du Conseil d'Administration de la société BHM Promogro
M. Brahim ANANE	Lui-même	Administrateur	2022-2024		Administrateur à la société TPR
					Administrateur de la société Lloyd Vie
					Administrateur de la société SOTUVER
					Président du Conseil d'Administration de la société Tuninvest SICAR
					Administrateur à la société TPS
				Administrateur à la société Panilabo	
M. Yazid SELLAOUTI	Lui-même	Administrateur	2022-2024	Directeur Général de Lloyd Tunisien	
Mme Habiba LOUATI	Elle-même	Administrateur	2021-2024	Gérante d'une société de Consulting	
M. Ali ISMAIL	Lui-même	Administrateur	2021-2024	Directeur Financier de la société TPR, Co-gérant au Comptoir Commercial d'Aluminium	

# **INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2023**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS**

**TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2023**

## ***Introduction***

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 165.773.245, un actif net de D : 164.599.885 et un bénéfice de la période de D : 2.734.639.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

## ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

## ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV »

ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

***Paragraphes post Conclusion***

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice, 87,25% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 12,74% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Les emplois en titres d'organismes de placements collectifs en valeurs mobilières représentent à la clôture de l'exercice, 5,15% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 28 juillet 2023

**Le Commissaire aux Comptes**

FINOR

**Walid BEN SALAH**

## BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2023

(Montants exprimés en dinars)

<i><b>ACTIF</b></i>	Note	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>144 643 090,219</u>	<u>124 262 183,497</u>	<u>135 071 157,720</u>
Obligations et valeurs assimilées		136 163 614,800	115 771 235,229	131 684 982,000
Titres OPCVM		8 479 475,419	8 490 948,268	3 386 175,720
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>21 127 763,111</u>	<u>55 233 748,740</u>	<u>30 096 219,402</u>
Placements monétaires	5	6 027 424,918	35 416 678,933	16 230 351,686
Disponibilités		15 100 338,193	19 817 069,807	13 865 867,716
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>2 391,340</u>	<u>2 391,340</u>	<u>2 391,340</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>165 773 244,670</b></u>	<u><b>179 498 323,577</b></u>	<u><b>165 169 768,462</b></u>
<b><i>PASSIF</i></b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	218 271,510	217 989,141	218 529,214
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	955 087,972	2 040 639,072	1 119 974,450
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>1 173 359,482</b></u>	<u><b>2 258 628,213</b></u>	<u><b>1 338 503,664</b></u>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

<i>Not e</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2023</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2022</i>	<i>Année 2022</i>	
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	2 708 711,413	5 018 909,281	2 288 583,884	3 911 016,147	8 334 382,722
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 413 425,409	4 723 623,277	1 993 760,124	3 616 192,387	8 039 558,962
Revenus des titres OPCVM		295 286,004	295 286,004	294 823,760	294 823,760	294 823,760
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	280 189,458	472 281,434	452 490,957	1 333 651,587	2 058 262,798
<b>Revenus des prises en pension</b>	12	166 573,469	389 719,018	305 777,955	440 202,003	1 082 534,294
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		3 155 474,340	5 880 909,733	3 046 852,796	5 684 869,737	11 475 179,814
<b>Charges de gestion des placements</b>	13	(208 271,510)	(417 734,372)	(207 989,141)	(430 005,302)	(856 473,315)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		2 947 202,830	5 463 175,361	2 838 863,655	5 254 864,435	10 618 706,499
<b>Autres charges</b>	14	(60 004,474)	(119 698,652)	(118 300,387)	(180 498,567)	(300 063,045)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		2 887 198,356	5 343 476,709	2 720 563,268	5 074 365,868	10 318 643,454
Régularisation du résultat d'exploitation		(169 953,603)	(77 345,672)	339 787,253	387 422,561	(433 773,250)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		2 717 244,753	5 266 131,037	3 060 350,521	5 461 788,429	9 884 870,204
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		169 953,603	77 345,672	(339 787,253)	(387 422,561)	433 773,250
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(152 559,058)	(22 606,632)	(194 156,340)	(422 188,272)	(310 910,986)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	-	32 399,100	390 128,762	543 537,646
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>2 734 639,298</b>	<b>5 320 870,077</b>	<b>2 558 806,028</b>	<b>5 042 306,358</b>	<b>10 551 270,114</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2023</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2022</i>	<i>Année 2022</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>	2 734 639,298	5 320 870,077	2 558 806,028	5 042 306,358	10 551 270,114
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>					
Résultat d'exploitation	2 887 198,356	5 343 476,709	2 720 563,268	5 074 365,868	10 318 643,454
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(152 559,058)	(22 606,632)	(194 156,340)	(422 188,272)	(310 910,986)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	-	32 399,100	390 128,762	543 537,646
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	-	-	(8 805 376,140)	(8 805 376,140)	(8 805 376,140)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	(7 310 047,917)	(4 552 249,687)	6 820 437,010	21 197 964,677	2 280 570,355
<b>Souscriptions</b>					
- Capital	26 458 577,475	49 278 138,985	95 338 532,567	141 367 505,049	185 753 657,295
- Régularisation des sommes non distribuables	3 106 252,797	3 120 154,535	68 218,691	82 429,560	119 384,843
- Régularisation des sommes distribuables	(664 834,524)	1 067 442,381	(416 064,386)	2 533 167,237	4 826 080,734
<b>Rachats</b>					
- Capital	(33 161 582,310)	(53 481 546,780)	(88 049 781,074)	(120 540 747,724)	(183 015 761,221)
- Régularisation des sommes non distribuables	(3 382 841,541)	(3 391 650,755)	(86 909,364)	(98 698,692)	(142 974,931)
- Régularisation des sommes distribuables	334 380,186	(1 144 788,053)	(33 559,424)	(2 145 690,753)	(5 259 816,365)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(4 575 408,619)</b>	<b>768 620,390</b>	<b>573 866,898</b>	<b>17 434 894,895</b>	<b>4 026 464,329</b>
<b>ACTIF NET</b>					
En début de période	169 175 293,807	163 831 264,798	176 665 828,466	159 804 800,469	159 804 800,469
En fin de période	164 599 885,188	164 599 885,188	177 239 695,364	177 239 695,364	163 831 264,798
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>					
En début de période	1 515 144	1 490 936	1 595 675	1 464 384	1 464 384
En fin de période	1 450 227	1 450 227	1 666 361	1 666 361	1 490 936
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>113,499</b>	<b>113,499</b>	<b>106,363</b>	<b>106,363</b>	<b>109,884</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1,65%</b>	<b>3,29%</b>	<b>1,50%</b>	<b>2,98%</b>	<b>6,20%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

### **AU 30 JUIN 2023**

#### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

L'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 juin 2022. L'exercice 2021 étant le dernier exercice de distribution.

#### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

#### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### **3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.3-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2023 à D : 144.643.090,219 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2023	% Actif net
	<b><u>Obligations et valeurs assimilées</u></b>		<b>130 326 950,000</b>	<b>136 163 614,800</b>	<b>82,72%</b>
	<b>Obligations de sociétés</b>		<b>59 826 950,000</b>	<b>61 823 002,800</b>	<b>37,56%</b>
TN0003400348	AMEN BANK ES 2009	10 000	132 900,000	137 252,000	0,08%
TN0003400405	AMEN BANK ES 2010	10 000	199 600,000	210 696,000	0,13%
TN0003400660	AMEN BANK SUB 2020 B	70 000	4 200 000,000	4 316 872,000	2,62%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01 CA	10 000	1 000 000,000	1 013 368,000	0,62%
TN0003400694	AMEN BANK SUB 2021-01 CB	10 000	800 000,000	810 800,000	0,49%
TN0003600640	ATB SUB 2017	30 000	1 200 000,000	1 227 024,000	0,75%
TN0004700712	ATL 2017 SUB	2 000	80 000,000	83 560,000	0,05%
TN0004700746	ATL 2017-2 C	2 500	100 000,000	102 102,000	0,06%
TN0004700761	ATL 2018 -1 B	2 500	50 000,000	53 696,000	0,03%
TN0004700803	ATL 2019-1 CA	7 000	280 000,000	294 733,600	0,18%
TN0004700811	ATL 2020-1 CA	5 000	300 000,000	317 404,000	0,19%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA	40 000	4 000 000,000	4 225 312,000	2,57%
TN0000792538	ATL 2023-1 CA	50 000	5 000 000,000	5 146 120,000	3,13%
TN0006610430	ATTIJARI LEAS 2016-2 C	5 000	100 000,000	102 060,000	0,06%
TN0006610547	ATTIJARI LEAS 2019-1	7 000	140 000,000	140 593,600	0,09%
TN0006610554	ATTIJARI LEAS SUB 2020-1	7 000	420 000,000	440 288,800	0,27%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1	21 000	2 100 000,000	2 229 796,800	1,35%
TN0001900836	BH 2009	20 000	306 000,000	316 016,000	0,19%
TN0001901081	BH 2019-1	5 000	100 000,000	102 012,000	0,06%
TN0003100674	BNA 2009	10 000	66 200,000	66 864,000	0,04%
TN0001300664	BTE 2019	6 000	240 000,000	249 950,400	0,15%
TN0004620134	BTK 2009 C	5 000	66 450,000	67 946,000	0,04%
TN0002101988	TL 2017-2	10 000	400 000,000	410 280,000	0,25%
TN0002102077	TL 2018 SUB A	2 500	50 000,000	51 842,000	0,03%
TN0002102093	TL 2018 SUB B	2 500	150 000,000	155 692,000	0,09%
TN0002102135	TLF 2020-1 TF	15 000	600 000,000	605 016,000	0,37%
TN0002102143	TLF2020 SUB -TF	20 000	1 200 000,000	1 240 976,000	0,75%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	20 000	1 200 000,000	1 219 088,000	0,74%
TNZSBU7F6WY7	TLF2021 SUB -TF	15 000	1 200 000,000	1 263 408,000	0,77%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 TF	20 000	2 000 000,000	2 110 912,000	1,28%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	25 000	2 500 000,000	2 537 480,000	1,54%

TN0003900230	UIB 2009/1 B	20 000	265 800,000	276 952,000	0,17%
TN0007780067	ABC TUNISIE 2020-1 CA	5 000	200 000,000	200 432,000	0,12%
TN0002601144	STB SUB 2019-1 CA	10 000	400 000,000	419 696,000	0,25%
TN0002601201	STB 2020-1	7 000	280 000,000	284 821,600	0,17%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 CAT C	120 000	12 000 000,000	12 610 368,000	7,66%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD	60 000	6 000 000,000	6 031 392,000	3,66%
TNXFR5BNBPM9	STB SUB 2021-1 CC	100 000	8 000 000,000	8 240 960,000	5,01%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	25 000	2 500 000,000	2 509 220,000	1,52%
<b>Emprunt national</b>			<b>70 500 000,000</b>	<b>74 340 612,000</b>	<b>45,16%</b>
TN0008000838	Emprunt National 2021CAT B	100 000	10 000 000,000	10 704 000,000	6,50%
TN0008000846	Emprunt National 2021CAT C	30 000	30 000 000,000	32 136 000,000	19,52%
TNHG2VXQ3BGO	Emprunt National 2022 CAT B	200 000	20 000 000,000	20 396 800,000	12,39%
TN3C6DVEWM76	Emprunt National 2023 CAT B	5 000	500 000,000	513 572,000	0,31%
TNRGVSC8DE36	Emprunt National 2022 CAT B	100 000	10 000 000,000	10 590 240,000	6,43%
<b>Titre OPCVM</b>			<b>8 460 931,159</b>	<b>8 479 475,419</b>	<b>5,15%</b>
TNOHKLD2UJQ7	FINA O SICAV	835	87 113,752	108 503,240	0,07%
TNJHP6Z3X2D1	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	27 203	3 715 848,191	3 832 331,437	2,33%
TNEEIQKVLG38	TUNISO EMIRATIE SICAV	43 514	4 657 969,216	4 538 640,742	2,76%
<b>Total</b>			<b>138 787 881,159</b>	<b>144 643 090,219</b>	<b>87,88%</b>
<b>Total par rapport au total des actifs</b>				<b>87,25%</b>	

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2023 à D : 6.027.424,918 , se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2023	% Actif net
	<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>	<b>6 000 423,014</b>	<b>6 027 424,918</b>	<b>3,66%</b>
TN0008000762	Pension livrée BTE au 13/06/2023 à 9,00% pour 30 jours	6 000 423,014	6 027 424,918	3,66%
<b>TOTAL</b>		<b>6 000 423,014</b>	<b>6 027 424,918</b>	<b>3,66%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>3,64%</b>

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Ce poste présente au 30 juin 2023 un solde de D : 2.391,340 contre le même solde au 30 juin 2022 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Sommes à encaisser	2 391,340	2 391,340	2 391,340
<b>Total</b>	<u>2 391,340</u>	<u>2 391,340</u>	<u>2 391,340</u>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2023 à D : 218.271,510 contre D : 217.989,141 au 30/06/2022 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Gestionnaire	208 271,510	207 989,141	208 529,214
Dépositaire	10 000,000	10 000,000	10 000,000
<b>Total</b>	<u>218 271,510</u>	<u>217 989,141</u>	<u>218 529,214</u>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2023 à D : 955.087,972 contre D : 2.040.639,072 au 30/06/2022 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance du CMF	13 581,434	14 338,798	13 991,701
Dividendes à payer	918 720,379	1 991 440,110	1 055 296,219
Commissaires aux comptes	10 021,451	18 555,219	32 670,227
Rémunération Président du Conseil	823,529	823,529	823,529
Jetons de présence	9 818,285	10 953,706	14 990,176
Retenue à la source	105,281	1 883,053	83,054
TCL	2 017,613	2 644,657	2 119,544
<b>Total</b>	<u>955 087,972</u>	<u>2 040 639,072</u>	<u>1 119 974,450</u>

## Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 juin 2023, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2022

Montant	153 946 255,928
Nombre de titres	1 490 936
Nombre d'actionnaires	1 192

### Souscriptions réalisées

Montant	49 278 138,985
Nombre de titres émis	477 247
Nombre d'actionnaires nouveaux	102

### Rachats effectués

Montant	(53 481 546,780)
Nombre de titres rachetés	(517 956)
Nombre d'actionnaires sortants	(196)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(22 606,632)
Régularisation des sommes non distribuables	(1 592,747)
Résultat incorporé à la VL (A)	9 885 008,870
Régularisation du résultat incorporé à la VL	(269 903,473)

### Capital au 30-06-2023

Montant	159 333 754,151
Nombre de titres	1 450 227
Nombre d'actionnaires	1 098

(A): Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 Avril 2023.

## Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2023 à D : 2.708.711,413 contre D : 2.288.583,884 pour la même période de l'exercice 2022 se détaillant ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2023	du 01/01 au 30/06/2023	du 01/04 au 30/06/2022	du 01/01 au 30/06/2022	Année 2022
<b><u>Revenus des obligations</u></b>	<b>1 155 257,388</b>	<b>2 225 735,256</b>	<b>1 979 051,940</b>	<b>3 576 879,272</b>	<b>7 995 213,518</b>
-					
- Intérêts	1 155 257,388	2 225 735,256	1 979 051,940	3 576 879,272	7 995 213,518
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>	<b>1 258 168,021</b>	<b>2 497 888,021</b>	<b>14 708,184</b>	<b>39 313,115</b>	<b>44 345,444</b>
-					
- Intérêts des BTA, Emprunt National	1 258 168,021	2 497 888,021	14 708,184	39 313,115	44 345,444
<b><u>Revenus des titres OPCVM</u></b>	<b>295 286,004</b>	<b>295 286,004</b>	<b>294 823,760</b>	<b>294 823,760</b>	<b>294 823,760</b>
-					
- Dividendes	295 286,004	295 286,004	294 823,760	294 823,760	294 823,760
<b>TOTAL</b>	<b>2 708 711,413</b>	<b>5 018 909,281</b>	<b>2 288 583,884</b>	<b>3 911 016,147</b>	<b>8 334 382,722</b>

## Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2023 à D : 280.189,458 contre D : 452.490,957 , pour la même période de l'exercice 2022, se détaillant ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2023	du 01/01 au 30/06/2023	du 01/04 au 30/06/2022	du 01/01 au 30/06/2022	Année 2022
Intérêts des dépôts à vue	280 189,458	472 281,434	277 239,469	747 106,923	1 149 936,205
Intérêts des certificats de dépôt	-	-	175 251,488	586 544,664	908 326,593
<b>TOTAL</b>	<b>280 189,458</b>	<b>472 281,434</b>	<b>452 490,957</b>	<b>1 333 651,587</b>	<b>2 058 262,798</b>

**Note 12 : Revenus des prises en pension**

Les Intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2023	du 01/01 au 30/06/2023	du 01/04 au 30/06/2022	du 01/01 au 30/06/2022	Année 2022
Intérêts des pensions livrées	166 573,469	389 719,018	305 777,955	440 202,003	1 082 534,294
<b>TOTAL</b>	<b>166 573,469</b>	<b>389 719,018</b>	<b>305 777,955</b>	<b>440 202,003</b>	<b>1 082 534,294</b>

**Note 13 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2023 à D : 208.271,510 contre D : 207.989,141 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2022 et se détaillent ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2023	du 01/01 au 30/06/2023	du 01/04 au 30/06/2022	du 01/01 au 30/06/2022	Année 2022
Rémunération du gestionnaire	208 271,510	407 734,372	207 989,141	420 005,302	846 473,315
Rémunération du dépositaire	-	10 000,000	-	10 000,000	10 000,000
<b>TOTAL</b>	<b>208 271,510</b>	<b>417 734,372</b>	<b>207 989,141</b>	<b>430 005,302</b>	<b>856 473,315</b>

**Note 14 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2023 à D : 60.004,474 contre D : 118.300,387 pour la même période de l'exercice 2022, et se détaillent ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2023	du 01/01 au 30/06/2023	du 01/04 au 30/06/2022	du 01/01 au 30/06/2022	Année 2022
Redevance du CMF	41 653,063	81 544,486	92 823,419	135 225,465	223 343,301
Commissaire aux comptes	7 978,061	17 818,451	11 651,139	22 037,271	36 152,279
Rémunération Président du Conseil	1 666,670	2 888,890	1 411,764	2 117,646	4 235,294
Jetons de présence	2 243,878	4 463,098	4 043,878	6 263,098	10 800,000
TCL	6 134,934	11 559,594	6 945,826	12 236,864	22 319,144
Autres	327,868	1 424,133	1 424,361	2 618,223	3 213,027
<b>TOTAL</b>	<b>60 004,474</b>	<b>119 698,652</b>	<b>118 300,387</b>	<b>180 498,567</b>	<b>300 063,045</b>

## **Note 15 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

### ***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### ***Rémunération du dépositaire :***

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.

**MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE 30 JUIN 2023**  
**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2023**

***Introduction***

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.026.329, un actif net de D : 1.021.662 et un bénéfice de la période de D : 9.573.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » comprenant le bilan au 30 juin 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Paragraphe post Conclusion**

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 28 Juillet 2023

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2023**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	579 661,531	1 212 699,482	882 784,064
Obligations et valeurs assimilées		556 362,739	1 140 539,282	840 449,366
Tires des Organismes de Placement Collectif		23 298,792	72 160,200	42 334,698
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		444 727,861	181 483,869	229 998,513
Placements monétaires	5	345 361,329	181 483,869	219 188,431
Disponibilités		99 366,532	-	10 810,082
<b>Créances d'exploitation</b>	6	1 939,518	720,930	18 875,930
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 026 328,910</b>	<b>1 394 904,281</b>	<b>1 131 658,507</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	4 191,861	4 941,351	4 597,981
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	475,502	3 777,471	84,203
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>4 667,363</b>	<b>8 718,822</b>	<b>4 682,184</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	9	1 006 259,151	1 365 702,612	1 095 134,451
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		6,118	2,499	1,713
Sommes distribuables de la période		15 396,278	20 480,348	31 840,159
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 021 661,547</b>	<b>1 386 185,459</b>	<b>1 126 976,323</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 026 328,910</b>	<b>1 394 904,281</b>	<b>1 131 658,507</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>Note</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2023</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2022</i>	<i>Année 2022</i>	
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	7 997,150	17 739,914	14 138,323	28 853,314	51 904,208
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 997,150	17 739,914	14 138,323	28 853,314	51 904,208
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	1 040,968	1 868,563	560,099	1 263,868	2 464,587
<b>Revenus des prises en pension</b>	12	4 710,002	4 795,357	2 012,350	2 012,350	5 406,730
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		13 748,120	24 403,834	16 710,772	32 129,532	59 775,525
<b>Charges de gestion des placements</b>	13	(4 153,398)	(8 332,121)	(4 901,371)	(9 839,865)	(19 109,053)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		9 594,722	16 071,713	11 809,401	22 289,667	40 666,472
<b>Autres charges</b>	14	(645,922)	(993,173)	(634,990)	(1 217,311)	(2 339,455)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		8 948,800	15 078,540	11 174,411	21 072,356	38 327,017
Régularisation du résultat d'exploitation		560,340	317,738	(354,282)	(592,008)	(6 486,858)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		9 509,140	15 396,278	10 820,129	20 480,348	31 840,159
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(560,340)	(317,738)	354,282	592,008	6 486,858
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(6 075,823)	(6 999,969)	1 896,603	3 671,520	(7 667,230)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		6 700,000	8 712,354	-	-	14 322,250
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>9 572,977</b>	<b>16 790,925</b>	<b>13 071,014</b>	<b>24 743,876</b>	<b>44 982,037</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2023</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2022</i>	<i>Année 2022</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>	9 572,977	16 790,925	13 071,014	24 743,876	44 982,037
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>					
Résultat d'exploitation	8 948,800	15 078,540	11 174,411	21 072,356	38 327,017
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(6 075,823)	(6 999,969)	1 896,603	3 671,520	(7 667,230)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6 700,000	8 712,354	-	-	14 322,250
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	(28 074,158)	(28 074,158)	(40 222,630)	(40 222,630)	(40 222,630)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	38 959,635	(94 031,543)	(28 404,892)	(66 345,428)	(345 792,725)
<b>Souscriptions</b>					
- Capital	39 504,024	125 618,616	683 980,440	684 084,420	860 018,241
- Régularisation des sommes non distribuables	64,811	91,868	1 287,541	1 287,581	2 179,717
- Régularisation des sommes distribuables	584,376	3 235,468	16 813,162	16 816,380	21 876,406
<b>Rachats</b>					(1 197
- Capital	(1 149,588)	(216 227,052)	(711 951,060)	(748 656,000)	120,770)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1,436)	(71,117)	(1 349,419)	(1 391,722)	(3 304,570)
- Régularisation des sommes distribuables	(42,552)	(6 679,326)	(17 185,556)	(18 486,087)	(29 441,749)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>20 458,454</b>	<b>(105 314,776)</b>	<b>(55 556,508)</b>	<b>(81 824,182)</b>	<b>(341 033,318)</b>
<b>ACTIF NET</b>					
En début de période	1 001 203,093	1 126 976,323	1 441 741,967	1 468 009,641	1 468 009,641
En fin de période	1 021 661,547	1 021 661,547	1 386 185,459	1 386 185,459	1 126 976,323
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>					
En début de période	9 245	10 479	13 369	13 721	13 721
En fin de période	9 612	9 612	13 100	13 100	10 479
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	106,290	106,290	105,816	105,816	107,546
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	0,95%	1,66%	0,91%	1,72%	3,33%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**  
**ARRETES AU 30 JUIN 2023**

**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la Société « SMART ASSET MANAGEMENT ».

« MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

**3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de

marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

### **3.3-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille- titres**

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2023, à D : .579.661,531 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2023	% Actif net
<b>Obligations &amp; valeurs assimilées</b>			<b>533 224,000</b>	<b>556 362,739</b>	<b>54,46%</b>
<b><u>Obligations de sociétés</u></b>			<b>230 124,000</b>	<b>237 660,380</b>	<b>23,26%</b>
TN0003400355	Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	39 975,000	41 949,370	4,11%
TN0001900836	Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	30 678,000	31 765,781	3,11%
TN0004620134	Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	13 288,400	13 494,930	1,32%
TN0002601029	Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	58 750,000	59 883,877	5,86%
TN0002601045	Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	19 932,600	20 186,373	1,98%
TN0003900263	Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	67 500,000	70 380,049	6,89%
<b><u>Emprunt National</u></b>			<b>12 500,000</b>	<b>12 519,091</b>	<b>1,23%</b>
TN0008000515	Emprunt National 2014 Cat C	1 000	12 500,000	12 519,091	1,23%
<b><u>Bons du trésor assimilables</u></b>			<b>290 600,000</b>	<b>306 183,268</b>	<b>29,97%</b>
TN0008000366	BTA 6% 04-2024	100	96 400,000	100 766,934	9,86%
TN0008000580	BTA 6,3% 10-2026	200	194 200,000	205 416,334	20,11%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>			<b>20 629,094</b>	<b>23 298,792</b>	<b>2,28%</b>
<b>Parts FCP</b>					
TNBIC10E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE	213	20 629,094	23 298,792	2,28%
<b>Total</b>			<b>553 853,094</b>	<b>579 661,531</b>	<b>56,74%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>56,48%</b>		

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2023 à D : 345.361,329 et se détaille comme suit:

<b>Code ISIN</b>	<b>Désignation du titre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 30/06/2023</b>	<b>% Actif net</b>
	<b>Dépôt à vue</b>	<b>94 610,125</b>	<b>95 818,590</b>	<b>9,38%</b>
	AMEN BANK	94 610,125	95 818,590	9,38%
	<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>	<b>100 529,359</b>	<b>100 655,021</b>	<b>9,85%</b>
TN0008000606	Pension livrée BIAT au 01/08/2023 à 9% pour 36 jours	100 529,359	100 655,021	9,85%
	<b>Bons de trésor à court terme</b>	<b>148 753,979</b>	<b>148 887,718</b>	<b>14,57%</b>
TNP93A8L9125	BTC 13 semaines 02/08/2023	148 753,979	148 887,718	14,57%
	<b>Total général</b>	<b>343 893,463</b>	<b>345 361,329</b>	<b>33,80%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>		<b>33,65%</b>	

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2023 à D : 1.939,518 contre D : 720,930 à la même date de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Solde des souscriptions et rachats	531,060	-	-
Obligations échus à encaisser	-	-	18 141,400
Autres Créances d'Exploitation	1 408,458	720,930	734,530
<b>Total</b>	<b>1 939,518</b>	<b>720,930</b>	<b>18 875,930</b>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2023 à D : 4.191,861 contre D : 4.941,351 au 30 juin 2022 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Smart Asset Management	886,101	1 260,836	1 069,595
Maxula Bourse	886,101	1 260,836	1 069,595
Rémunération du dépositaire	2 419,659	2 419,679	2 458,792
<b>Total</b>	<b><u>4 191,861</u></b>	<b><u>4 941,351</u></b>	<b><u>4 597,981</u></b>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2023 à D : 475,502 contre D : 3.777,471 au 30 juin 2022 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2023</u>	<u>30/06/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Solde des souscriptions et rachats	-	3 173,880	-
Redevance du CMF	62,180	98,860	80,700
Retenue à la source sur commissions	387,022	483,911	-
Ajustement Retenue à la source sur commissions	-	-	(13,506)
Autres	26,300	20,820	17,009
<b>Total</b>	<b><u>475,502</u></b>	<b><u>3 777,471</u></b>	<b><u>84,203</u></b>

## Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 30 juin 2023, se détaillent comme suit :

### Capital au 31-12-2022

Montant	1 095 134,451
Nombre de titres	10 479
Nombre d'actionnaires	72

### Souscriptions réalisées

Montant	125 618,616
Nombre de titres émis	1 202
Nombre d'actionnaires nouveaux	3

### Rachats effectués

Montant	(216 227,052)
Nombre de titres rachetés	(2 069)
Nombre d'actionnaires sortants	(4)

### Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	8 712,354
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(6 999,969)
Régularisation des sommes non distribuables	20,751

### Capital au 30-06-2023

Montant	1 006 259,151
Nombre de titres	9 612
Nombre d'actionnaires	71

**Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 7.997,150 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2023, contre D : 14.138,323 pour la même période de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2023	Du 01/01 Au 30/06/2023	Du 01/04 Au 30/06/2022	Du 01/01 Au 30/06/2022	Année 2022
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	3 660,906	7 054,661	4 800,106	10 247,610	19 041,862
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables</i>					
<i>sur le marché financier</i>					
- intérêts ( BTA et Emprunt National )	4 336,244	10 685,253	9 338,217	18 605,704	32 862,346
<b>TOTAL</b>	<b>7 997,150</b>	<b>17 739,914</b>	<b>14 138,323</b>	<b>28 853,314</b>	<b>51 904,208</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2023 à D : 1.040,968, contre D : 560,099 pour la même période de l'exercice 2022, et représente le montant des intérêts sur les dépôts à vue et les bons du trésor à court terme, et se détaille comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2023	Du 01/01 Au 30/06/2023	Du 01/04 Au 30/06/2022	Du 01/01 Au 30/06/2022	Année 2022
Intérêts des dépôts à vue	691,462	1 352,142	560,099	1 263,868	2 450,061
Intérêts des bons du trésor à court terme	349,506	516,421	-	-	14,526
<b>TOTAL</b>	<b>1 040,968</b>	<b>1 868,563</b>	<b>560,099</b>	<b>1 263,868</b>	<b>2 464,587</b>

**Note 12 : Revenus des pensions livrées**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2023 à D : 4.710,002, contre D : 2.012,350 pour la même période de l'exercice 2022, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	<b>Du 01/04 Au 30/06/2023</b>	<b>Du 01/01 Au 30/06/2023</b>	<b>Du 01/04 Au 30/06/2022</b>	<b>Du 01/01 Au 30/06/2022</b>	<b>Année 2022</b>
Intérêts des pensions livrées	4 710,002	4 795,357	2 012,350	2 012,350	5 406,730
<b>TOTAL</b>	<b>4 710,002</b>	<b>4 795,357</b>	<b>2 012,350</b>	<b>2 012,350</b>	<b>5 406,730</b>

**Note 13 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2023 à D : 4.153,398, contre D : 4.901,371 pour la même période de l'exercice 2022, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<b>Du 01/04 Au 30/06/2023</b>	<b>Du 01/01 Au 30/06/2023</b>	<b>Du 01/04 Au 30/06/2022</b>	<b>Du 01/01 Au 30/06/2022</b>	<b>Année 2022</b>
Commission de gestion	889,962	1 805,627	1 263,948	2 559,499	4 794,537
Commission de distribution	889,962	1 805,627	1 263,948	2 559,499	4 794,537
Commission de dépôt	2 373,475	4 720,867	2 373,475	4 720,867	9 519,980
<b>Total</b>	<b>4 153,398</b>	<b>8 332,121</b>	<b>4 901,371</b>	<b>9 839,865</b>	<b>19 109,053</b>

**Note 14 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/04 au 30/06/2023 à D : 645,922, contre D : 634,990 pour la même période de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

	<b>Du 01/04 Au 30/06/2023</b>	<b>Du 01/01 Au 30/06/2023</b>	<b>Du 01/04 Au 30/06/2022</b>	<b>Du 01/01 Au 30/06/2022</b>	<b>Année 2022</b>
Redevance du CMF	249,292	505,784	354,050	716,953	1 343,020
Commissions bancaires	393,630	481,789	244,894	400,297	914,080
Autres	3,000	5,600	36,046	100,061	82,355
<b>Total</b>	<b>645,922</b>	<b>993,173</b>	<b>634,990</b>	<b>1 217,311</b>	<b>2 339,455</b>

### **Note 15 : Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire**

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- \* 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- \* 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- \* 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- \* 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- \* 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- \* 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- \* 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- \* 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- \* 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.